

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 26 février 2004**

Présents

Exécutif	M. Marc MICHELA	maire
	Mme Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M. Michel PERILLAT	adjoint

Conseil Municipal Mmes Lesley CHERUBINI, Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER, MM. Alain CORTHAY (Président), André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Etienne MURISIER, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT, Florio TOGNI

Personnel communal	M. Michel VAZQUEZ	secrétaire
---------------------------	-------------------	------------

Autres présent(e)s	Une habitante de Meinier.
---------------------------	---------------------------

Absent(e)s excusé(e)s

-

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Léon PILLER, en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de M. Eric ODDIN, démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2004
3. Communications diverses du Maire
4. Election des 14 jurés des tribunaux pour 2005
5. Rapports des commissions
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h50 en souhaitant la bienvenue à l'auditrice publique, ainsi qu'à Léon Piller, nouveau conseiller municipal.

1) Assermentation de M. Léon PILLER, en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de M. Eric ODDIN, démissionnaire

Le Président fait lever l'assemblée pour la prestation de serment traditionnelle adressée à Léon Piller, nouveau conseiller, soit :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil Municipal. »

Léon Piller lève la main droite et promet, selon l'usage. Une salve d'applaudissements salue son admission au sein du Conseil Municipal.

Ensuite, une brève discussion permet de définir les modifications intervenant au sein des commissions actuelles, soit :

- Marlène Favre reprend la place laissée vacante par Eric Oddin à la commission des Finances (FIN), et cède sa place à la commission ARA – Agriculture, Routes & Assainissement à Léon Piller.
- Léon Piller fera donc partie de la commission ARA – Agriculture, Routes & Assainissement, ainsi que de la commission EEV – Environnement & Espaces Verts.

La nouvelle composition des commissions sera jointe au Procès verbal de ce Conseil. La photo de Léon Piller et la nouvelle teneur du Conseil Municipal sont déjà intégrées dans la plaquette communale qui sera prête la semaine prochaine, mais pas la nouvelle composition des commissions (le délai pour l'imprimeur aurait été trop court).

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2004

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Myrna Lachenal demande la 1^{ère} correction suivante, en page 3, lettre d) :
➔ « ...qui ont ~~été~~ aidé lors de ce repas. ».
- 2^{ème} correction, en page 5, point 4), lettre a), « Repas des aînés » :
➔ « ~~Myrna Lachenal explique qu'il continuera à avoir lieu avec le soutien de Bernard Piguet et de certains aînés.~~ Etienne Murisier propose... ».
- 3^{ème} correction, en page 5, point 4), lettre a), « Campagne Berthet » :
➔ « ...Infos suivront. **Le repas mensuel continuera à avoir lieu avec le soutien de la commission et des aînés.** ».

- 4^{ème} correction, en page 5, point 4), lettre a), « Exposition de M. Spreter » :
→ « ...pour un montant total de ~~CHF 1'100.-~~ **CHF 1'800.-**, à cause du prix... ».
- La 5^{ème} correction est demandée par Martine Schlatter, en page 5, point 4), lettre a) :
→ « Etablissements ~~sociaux~~ publics : Marie-Rose Charvoz propose... ».
- 6^{ème} correction, indiquée par Lesley Cherubini, en page 6, lettre e) :
→ « ...de la barrière du préau de l'école, qui ~~a été~~ **va être** effectué... ».
- 7^{ème} correction, par Florio Togni, en page 6, lettre b) :
→ « ...sur des projets ~~culturels et~~ de développement ~~des~~ de la structures de la petite enfance. ».
- 8^{ème} correction, par le Président, en page 6, lettre c), « Trois Nants » :
→ « La plantation des noyers est en cours sur « l'avenue Danel » (40 plantes). ».
- 9^{ème} correction, par André Favre, en page 6, lettre c), « Trois Nants » :
→ « ...doit prendre contact avec la chambre d'agriculture. **Trois conseillers municipaux s'offusquent que l'argent des communes, qui était censé être dévolu à la rénovation d'anciens vergers, soit utilisé à la création de nouveaux « vieux » vergers.** Etienne Murisier précise que les CHF 22'000.- versés... ».
- 10^{ème} correction, par le Président, en page 2, point 2), lettre a), fin du 1^{er} paragraphe :
→ « ...on ne peut rien récupérer des terrains actuels ~~en terre battue~~ **bétonnés**. La plus-value serait de CHF 406'000.- pour les trois terrains **en terre battue**. ».

3) Communications diverses du Maire

- a) **Parking du projet Niederhauser, rte de Gy 26** : La demande d'autorisation de construire a été déposée, mais concernant les places prévues pour la Mairie, il risque d'y avoir encore quelques modifications. Michel Périllat montre un plan sur lequel on constate en effet que l'entrée des véhicules dans le parking semble en ordre, mais que la manœuvre pour sortir semble par trop difficile. Le Maire précise encore que d'autres idées sont à l'étude ; il serait possible, par exemple, de procéder à un échange partiel de parcelles pour avoir des places de parc extérieures au lieu de celles en sous-sol. A rediscuter. Le triangle formé par la parcelle 1284 pourrait par exemple servir pour y installer la déchetterie et un chemin reliant les parcelles. Etienne Murisier met en garde contre le risque de dénaturation de l'entrée du village si la façade côté route est borgne et trop proche de la route. Il faudrait prévoir un aménagement paysager à cet endroit. Le Maire répond qu'une fenêtre par étage est prévue côté route ; d'autre part, Michel Périllat précise que la façade est à 5 mètres de la limite de propriété.

- b) **Sapeurs pompiers** : Un projet de collaboration est en cours entre les communes de Gy, Jussy et Meinier. Gy n'ayant pas les moyens d'assurer le piquet pour Jussy et Meinier, chaque commune assurerait son propre piquet, mais lorsque des interventions sont à effectuer dans les autres communes, Jussy et Meinier sont d'accord d'assurer le piquet pour Gy également.
- c) **Fête du Bourru** : D'autre part, la fête du Bourru est annulée dans sa forme actuelle. La journée du samedi serait maintenue, mais en ne conservant que les courses VTT et un repas. Marlène Favre demande si une information va être publiée pour expliquer pourquoi cette fête s'arrête. André Favre répond par l'affirmative.
- d) **Abattoir** : L'exécutif a reçu la caisse d'assurance concernée par la rénovation de l'abattoir – dont la commune est propriétaire à raison d'un tiers. La commune s'était engagée à participer à ces travaux ; le montant approximatif serait de CHF 200'000.- pour la commune, pour l'achat du congélateur communal, géré par la commune et rentabilisé par la location. Le canton verserait à peu près la même somme, et il leur resterait encore CHF 200'000.- à trouver, ce qui ne semble pas insurmontable. Michel Périllat et Marie-Rose Charvoz répondent aux diverses questions et donnent des informations complémentaires sur les travaux prévus dans et autour de l'abattoir. Le Maire précise encore que cette rénovation permettra d'améliorer l'aspect et le rendement (max. 100 bêtes par an) du dernier abattoir du canton - si l'on excepte celui de Loëx.
- e) **Course pédestre des conseillers** : Chacun est libre de s'inscrire à cette course, qui se déroulera dans les coteaux de Bernex.
- f) **Location des bancs et tables** : L'exécutif s'est penché sur cette problématique. Il a été décidé, compte tenu des indications du Conseil et de discussions avec d'autres intervenants internes et externes, de maintenir un prix de location, pour pallier aux inconvénients de la gratuité (nombreux dérangements, etc.), mais en le ramenant à CHF 5.- pour une table et deux bancs - au lieu de CHF 12.50 précédemment. Bien évidemment, la gratuité est maintenue pour les sociétés communales et dans le cadre de prêt aux Communes avoisinantes. Un tableau permettra de suivre précisément ces entrées et sorties de matériel. Cette procédure est à l'essai pour 2004, et pourra être rediscutée si nécessaire ensuite.
- g) **Amenée du gaz** : Les travaux sont arrivés au début du village. Les lignes aériennes seront enterrées. Une séance hebdomadaire a lieu chaque mardi à 14h. Le but est d'arriver avant la fin mars à alimenter les villas situées sous la ferme Desbiolles. Le planning est respecté de manière exemplaire, et chaque fin de semaine, les lieux sont laissés en excellent état, nettoyés et en ordre. Les nuisances sont réduites à leur strict minimum. En théorie, ces premiers travaux devraient se terminer à fin juin. Le Maire précise que la fibre optique n'est pas posée, il ne s'agit pour l'instant que de pose de tubes en prévision de la suite. André Favre souligne que concernant le gaz, il semble que les délais de réponse des SIG soient très longs - malgré sa demande de novembre 2003, ce que confirme entre autres Michel Périllat. A la question du président concernant la modération du trafic, Michel Périllat précise que celle-ci pourra théoriquement démarrer avant la fin des travaux en cours.
- h) **Maison Chavaz** : La CGI, représentant les hoirs Chavaz, a fait savoir que le montant proposé par la commune (CHF 1'000'000.-), et qui correspond à l'expertise effectuée, ne leur convient pas. Elle demande une nouvelle réunion pour discuter de ce dernier. La commune, en l'état, conserve un intérêt à l'acquisition de cette maison.

4) Election des 14 jurés des tribunaux pour 2005

Lors de la réunion du bureau du Conseil, 16 personnes ont été présélectionnées dans la liste des électeurs de Meinier, qui, selon la demande du département, devaient avoir plus de 25 et moins de 60 ans, et dont les noms devaient commencer par les lettres A à D. Le Président lit ces noms. Etienne Murisier précise que chacun est libre de supprimer quelqu'un s'il ou elle l'estime logique, ou d'en proposer d'autres le cas échéant. Personne ne prenant la parole, les membres du Conseil votent et acceptent cette liste à l'unanimité, soit les 7 premières femmes dont les noms ont été lus, et les 7 premiers hommes.

Mesdames		
Dorothea	Bernoulli Dupont	46b rte de Gy
Corinne	Bollack-Dufour	8 ch. de la Rétuelle
Michèle	Bonvin Gateau	4b rte de Gy
Béatrice	Bravo-Rhyner	10 ch. de l'Ancien-Tir
Mireille	Bulliard	29 rte de Gy
Michèle	Dechamboux	2 ch. de l'Ancien-Tir
Catherine	Desbiolles	46b rte de Gy

Messieurs		
Amadeo	Alvarez	17 ch. du Stade
Philippe	Battier	6 ch. des Champs-Nouveaux
Michel	Bohrer	22 rte de Covéry
Marc	Caveng	43 rte de Gy
Georges	Crevoisier	46b rte de Gy
Christian	Curtet	8 ch. de l'Ancien-Tir
Marcel	Dubouloz	3b ch. du Petit-Sionnet

5) Rapports des commissions

a) **ASAD – Action Sociale & Aide au Développement**

Rien à signaler selon Myrna Lachenal.

b) **PEEJ – Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans)**

Florio Togni signale que des réflexions sont en cours sur l'organisation de la petite enfance. L'association des parents de Collonge-Bellerive a été rencontrée pour discuter du Pédibus. Laurette Ménétrety-Fonjallaz complète en informant qu'un rendez-vous est pris lundi pour refaire les peintures des jeux dans le préau, en collaboration avec la spécialiste des places de jeux de la Ville de Genève, précise Marie-Rose Charvoz.

c) **EEV – Environnement & Espaces Verts**

Etienne Murisier souhaite la bienvenue à Léon Piller et l'informe que la prochaine séance est fixée à la déchetterie du Stade le mercredi 3 avril à 13h30. La signalétique dans les déchetteries sera traitée, dans le même style que les plans déjà installés sur des panneaux. D'autre part, un règlement communal pour la

gestion des déchets est en cours d'élaboration, et sera présenté au Conseil en temps voulu.

La commission propose de donner un nom au chemin communément appelé « avenue Danel », en l'intitulant « chemin des Noyers » ; en effet, il y aura au total 80 noyers sur ce chemin, dont 40 sont déjà plantés. Bernard Piguet trouve qu'il serait plus judicieux d'officialiser le nom de Danel pour ce chemin, mais il semble que ce ne soit possible que pour des personnalités très importantes.

Etienne Murisier conclut son intervention en informant qu'une proposition va être faite pour facturer la médaille pour chiens au niveau communal, car il n'est pas logique de ne facturer que la part cantonale alors que des infrastructures sont mises en places pour les chiens dans la commune.

La fontaine dans la montée aux Carre s'appelle « fontaine du Bachet ». Cette information a été retrouvée par Marie-Rose Charvoz, qui continue d'ailleurs son investigation en vue d'en faire un petit article.

Etienne Murisier demande si et qui serait engagé pour remplacer Guy Jotterand. Le Maire répond que l'effectif du personnel avait déjà été augmenté, en prévision de ce départ, avec l'arrivée de Yann Zamofing en 2003, et que Guy Jotterand continuera par ailleurs à effectuer certaines tâches pour la commune, selon un cahier des charges précis. Par conséquent, pas de remplacement dans l'immédiat. Etienne Murisier propose d'employer un chômeur en fin de droit en occupation temporaire, pour effectuer des travaux autres que d'entretien courant par exemple ; le Maire répond qu'il est disposé à l'envisager.

Martine Schlatter demande si l'éclairage de la fontaine de Corsinge tel qu'il a été fait cette année pourrait être généralisé à toutes les fontaines des hameaux. Etienne Murisier répond que cette action a été facilitée par le fait que l'installation électrique était existante à Corsinge, ce qui n'est pas le cas ailleurs, mais que la commission examinera cette requête.

d) ARA – Agriculture, Routes & Assainissement

Concernant le PV des routes, de nombreuses choses ont été ou seront prochainement faites comme prévu, selon Olivier Ménétreay. Le Maire informe que l'autorisation pour le ralentissement sur les routes communales est en attente du feu vert de l'OTC pour démarrer le projet. Il semble que pour la route de Covéry, la limite de vitesse serait finalement de 30 km/h. Olivier Ménétreay continue en indiquant qu'un stop a été installé au ch. des Champs-de-la-Grange.

Les panneaux de signalisation et des noms des rues vont être changés prochainement. Dans ce but, un recensement de tous ces écriteaux devrait être fait. Si quelqu'un est intéressé par cette tâche, qu'il s'annonce. Léon Piller précise qu'une partie de ce travail avait été fait il y a 2-3 ans. D'autre part, il a vu les nouveaux écriteaux de noms de rues installés à Presinge, qui sont très beaux. Olivier Ménétreay précise que le modèle a été pratiquement choisi pour Meinier.

La balayeuse devra être changée car elle est constamment en réparation. Il faudra voir pour s'associer à d'autres communes, dont Gy comme c'est le cas actuellement.

e) GEBA – Gestion des Bâtiments

Selon Lesley Cherubini, les impostes de l'école sont terminées. M. Vidonne va donc maintenant démarrer la réfection du bar de la buvette.

f) SCL – Sport, Culture & Loisirs

André Favre confirme l'information du Maire selon laquelle l'Amicale des Sapeurs pompiers renonce au Bourru tel qu'il existait jusqu'à présent ; il ne restera que la course VTT et un repas, mais rien le soir. Par contre, ils envisageaient un bal le samedi soir 31 juillet, en supprimant celui du 1^{er} août. La fête du 1^{er} août resterait bien sûr. Le problème, c'est que Choulex organise déjà un « Bal des moissons » le 31 juillet. L'Amicale souhaite l'avis du Conseil ; ce dernier préavise favorablement.

Un concert va avoir lieu le 14 mars à 17 heures à la salle communale, organisé par des professeurs de l'école de musique et soutenu par la commune, selon précisions données par le Maire.

Pour clore les informations de la commission, André Favre rappelle que la fête de la musique aura lieu du 18 au 22 juin 2004. Le chœur de Meinier est déjà pris dans le cadre de cette manifestation. D'autre part, un festival de contes franco-genevois, sponsorisé partiellement par la commune, se déroulera du 8 au 11 juillet entre Plan-les-Ouates et Douvaine, en passant par la Touvière entre autres.

Florio Togni se demande comment a été prise la décision relative à la suppression du Bourru. André Favre répond que l'assemblée de l'Amicale a longuement discuté des solutions envisageables, pour finalement arriver à la conclusion que le maintien de cette fête nécessiterait – entre autres – une sécurisation trop lourde ; un vote final a validé cette décision de supprimer le Bourru. Florio Togni propose que la mairie réunisse les partenaires de cette fête qui dure depuis des années pour une sorte de séance d'information et de clôture.

g) FIN – Finances

Pierre Pricat informe que les comptes de l'Etat sont attendus impatiemment, pour savoir où en sont les finances de la commune.

h) IRV – Information, Réclamations & Votations

La plaquette communale sera prête la semaine prochaine précise François Mégevand, et le bulletin communal du printemps est en cours de réalisation, le délai pour la remise des articles est fixé à demain. La prochaine séance de la commission a lieu mardi prochain à 18h30.

i) AME – Aménagement

Le Président termine le rapport des commissions en listant les 14 points principaux résumant les cinq dernières séances qui ont eu lieu sur le PDC.

1. Maintenir et renforcer la pérennité du village
2. Mettre en réseau les secteurs bâtis avec les équipements et les richesses naturelles et patrimoniales
3. Assurer la concertation des opérations de renaturation
4. Hameaux: garantir leur protection par classement en Z4BP
5. Grands domaines: étudier leur protection et définir leur potentiel de réaffectation
6. Village: définir le potentiel d'extension de la zone à bâtir
7. Village: définir le potentiel et favoriser la construction de logements subventionnés

8. Village: définir les modalités du projet pour le centre du village
9. Village: coordonner l'aménagement de la Route de Gy et de l'espace public
10. Village: assurer un développement harmonieux du secteur "La Tour"
11. Evitement routier: étudier les variantes «Gara» et «Evouettes»
12. Route de Compois: faciliter les liaisons à travers la route, modération du trafic
13. La Pallanterie - Rouelbeau: définir l'avenir des équipements sportifs et de la ZDIA de façon intercommunale avec Collonge-Bellerive
14. Mobilité et transports publics

L'implantation au sol de divers bâtiments sur la parcelle de l'actuel Café de la Tour, pour autant que le propriétaire soit d'accord de vendre, sera à discuter par le biais d'un plan de site, pour pouvoir défendre cette parcelle de la manière la plus adéquate possible. Dans le préavis communal, une servitude de jour devra être prévue, précise le Maire.

6) Divers

- a) **Développement de la Petite Enfance :** Florio Togni revient sur les points qui avaient été discutés en automne concernant le déplacement éventuel de la petite enfance dans la maison Chavaz, et du déplacement de certaines activités du parascolaire ou de la petite enfance à la campagne Berthet. Il souhaite savoir si ces projets ont une chance d'aboutir, car le problème des locaux devient urgent. D'autre part, qu'en est-il de l'annonce relative à la vente éventuelle de Berthet, insérée pour tester le marché. Le Maire répond que Berthet n'a pas donné grand chose, et pour la maison Chavaz, tout dépendra de l'offre des propriétaires, mais rien n'est remis en question pour le développement de la petite enfance.
- b) **Centre sportif :** Florio Togni pense qu'il faut se mettre d'accord sur la proposition qui sera présentée par la Commune le 9 mars prochain. Le Maire et le Président confirment que telle était également leur intention. Une discussion s'ensuit. La proposition de l'exécutif, soit la version comprenant un terrain de football synthétique, 2 terrains de tennis - actuellement bétonnés – refaits en synthétique, et rénovation des terrains en terre battue actuels, pour un montant légèrement inférieur à 7 millions, semble la plus judicieuse aux yeux du Conseil. Plusieurs membres du Conseil précisent qu'il est vital d'informer la population sur l'importance du centre sportif et du centre du village pour l'avenir de la commune. Sans évolution, les jeunes ne resteront pas ou n'auront pas envie de s'y installer, et les personnes âgées n'auraient pas de structure d'accueil adéquate.
Afin de pouvoir se rendre compte de la proportion du Conseil qui est d'accord avec la proposition de l'exécutif, le Président propose un vote d'intention.

➔ Le Conseil municipal se prononce pour le soutien à ce projet à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 25 mars 2004 à 20h15.

La Secrétaire du Bureau du Conseil Municipal

Le Président du Conseil Municipal

Meinier, le 25 mars 2004 /mv

Annexes : - tableau des commissions, nouvelle teneur
- liste des coordonnées des conseillers municipaux, mise à jour